



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'ÉTUDIER LE/LA

PR 33-2023 Promotion de la mobilité

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 8 novembre 2023 à Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de Gérard Produit, membre du Comité de direction (dicastère mobilité) et de Boris Mury, Secrétaire Général, qu'elle remercie de leur disponibilité. À cette date, la commission était composée de Cécile Rod (Rolle), Evelyne Vogel (Trélex), Robert Jenefsky (Nyon) et Fabrizio Nassisi (Tannay). Mario-Charles Pertusio (Eysins) étant absent.

Le préavis 33-2023 demande un soutien sur trois ans (2024-2026) aux mesures de promotion pour la mobilité, dans la continuité des actions engagées depuis 2017. Le montant pour la part régionale est de CHF 120'000 par an, à charge du nouveau Fonds pour une mobilité collective et innovante (voir préavis 24-2023), sous réserve de l'approbation de ce dernier dans les communes.

Contexte

En 2017, le conseil intercommunal a formalisé pour la première fois le soutien régional aux mesures de promotion de la mobilité en adoptant le préavis 13-2017, qui prévoyait un financement de CHF 190'000 sur deux ans (soit CHF 95'000/an de 2017 à 2019). Le conseil intercommunal a renouvelé ce soutien en 2019 (préavis 47-2019) pour un financement de CHF 330'000 sur trois ans (soit CHF 110'000/an de 2019 à 2022) et finalement en 2022 (préavis 17-2022) pour un financement de CHF 100'000 sur une année.

Ces montants ont permis à la Région de Nyon, en collaboration avec les transporteurs, de mener des actions de promotions de la mobilité sur son territoire, selon trois axes :

1. Informer : élaboration de supports pour le changement d'horaire, information sur de nouvelles offres de transport, etc.
2. Inciter : offres combinées transports-loisirs, avantages pour les habitants, services pour les pendulaires
3. Impliquer : partenariats, séances marketing avec les communes, groupes de travail, etc.

Un descriptif ainsi qu'un bilan des différentes mesures menées depuis 2017 sont disponibles dans l'annexe du préavis 33-2023 intitulée « Descriptif et résultats des mesures de promotion de la mobilité ». La Commission ad hoc tient à souligner en particulier les mesures suivantes, décrites dans ladite annexe :

- Demi-tarif découverte : Au total 940 personnes ont ainsi acheté un abonnement demi-tarif à l'essai entre 2018 et 2022. En moyenne 28% ont opté pour un abonnement annuel à la suite de l'action (pic de 43% en 2019) et ceci malgré la pandémie de Covid19 qui a fortement ralenti l'usage des transports publics en 2020 et 2021. De plus, les CFF ont depuis repris cette action dans d'autres régions, ce qui souligne bien son succès.

- Plans de mobilité interentreprises : Une convention partenariale a été signée en 2020 entre la Région et les huit communes accueillant des zones d'intérêt pour la mise en place de mesures interentreprises (Nyon, Gland, Rolle, Eysins, Coppet, Founex, Chavannes-de-Bogis, Mies). Dans le cadre de ce programme, un contact a été établi chaque année avec plus de 50 entreprises situées dans les zones identifiées. Cette action a été saluée par le canton.

Selon Gérard Produit, il n'est pas toujours possible d'avoir des objectifs chiffrés lors du démarrage de ces diverses actions, toutefois, un bilan est établi régulièrement, tel que celui présenté dans l'annexe mentionnée. Celle-ci démontre d'ailleurs la réussite des mesures mises en œuvre.

Plan d'actions 2024-2026

Au vu du succès des actions de promotion de la mobilité menées depuis 2017, la Région de Nyon souhaite poursuivre ou renforcer, avec l'appui du Canton, des communes, des transporteurs et des acteurs du tourisme et de loisirs leur mise en œuvre. Par ailleurs, de nouvelles actions-pilotes sont également en discussion.

Au-delà des mesures décrites dans le préavis, la commission ad hoc tient à relever que la Région de Nyon aura un rôle important à jouer dans la communication concernant les changements d'horaires CFF (et donc ceux des transports publics en général) pour 2025. De plus, il pourrait être opportun d'imaginer des actions spécifiques (incitatives) pour accompagner ces changements afin d'éviter de perdre des usagers des transports publics.

Gérard Produit a aussi expliqué que de nouvelles actions pourraient voir le jour avec la mise en œuvre de la stratégie régionale des parkings d'échanges (P+R et B+R) dans les années à venir.

Financement

Les mesures de promotion de la mobilité s'inscrivent dans l'axe 2 du nouveau Fonds pour une mobilité collective et innovante (voir préavis 24-2023) dédié au marketing.

Le préavis 24-2023 est en cours de validation dans les communes.

La Commission ad hoc relève que le préavis 24-2023 prévoit un budget de CHF 1'500'000 sur 10 ans, soit CHF 150'000 par an. Le présent préavis prévoit donc un montant (CHF 120'000/an) inférieur à celui prévu dans le préavis 24-2023. Gérard Produit a expliqué à la Commission que les besoins réels ont été évalués au plus juste par les équipes afin de réaliser les actions prévues pour les trois prochaines années. Par ailleurs, ce montant annuel de CHF 120'000 est dans la ligne de ceux des précédents préavis, soit CHF 95'000/an de 2017 à 2019, CHF 110'000/an de 2019 à 2022 et CHF 100'000 pour 2022, prenant en considération les nouvelles actions envisagées pour 2024-2026.

Comme décrit dans le préavis, le coût annuel total estimé pour les mesures de promotion de la mobilité est de CHF 165'000, dont une part est couverte par des partenaires. Gérard Produit a par ailleurs précisé qu'environ 50% de ces coûts sont liés aux ressources humaines.

Participation des partenaires

La Commission ad hoc salue la participation du canton de Vaud à hauteur de CHF 20'000 annuel, qui reconnaît ainsi les efforts et le succès des actions menées par la Région de Nyon.

La Commission ad hoc note aussi que la participation des 8 communes partenaires du programme PMiE est divisée par deux (CHF 1'500 au lieu de CHF 3'000 par an).

Conclusion

De manière générale, la Commission ad hoc est convaincue du rôle porteur de la Région de Nyon dans la promotion de la mobilité qui se matérialise dans le bilan présenté en annexe du préavis 33-2023.

Fondée sur ce qui précède, la Commission ad hoc recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter le préavis 33-2023 du Comité de direction et de prendre les décisions suivantes :

1. d'accorder le crédit de CHF 360'000 en faveur des mesures de promotion de la mobilité, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 (soit CHF 120'000 par an sur une période de 3 ans),
2. d'imputer le montant total de CHF 360'000 sur le fonds mobilité affecté.

Rolle, le 21 novembre 2023

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Cécile Rod, rapporteur	Signature
Rolle	
Evelyne Vogel	Signature
Trélex	
Robert Jenefsky	Signature
Nyon	
Fabrizio Nassisi	Signature
Tannay	
Mario-Charles Pertusio	(absent lors de la séance du 8 novembre)
Eysins	